

Conseil national
06.1140
Question Kaufmann
Attribution des surfaces au Centre de presse

Texte de la question du 6 octobre 2006

1. Quels éditeurs et quels médias (tv, radio) occupent des locaux au Centre de presse? Quelles surfaces leur ont été attribuées et sur la base de quels critères?
2. Y a-t-il plus de postes de travail que dans les anciens bureaux du Palais fédéral?
3. Si oui, qui sont les éditeurs mieux servis?
4. Les surfaces occupées au Centre de presse correspondent-elles globalement à celles du Palais fédéral?

Réponse du Conseil fédéral

Les postes de travail au Centre de presse du Palais fédéral ont été attribuées par étage aux groupes d'utilisateurs. C'est le nombre de postes de travail dans le Palais du Parlement qui a déterminé l'attribution des surfaces. L'attribution des surfaces au Centre de presse a été déterminée d'une part selon les directives de l'OFCL sur l'espace requis par poste de travail, d'autre part selon le besoin en postes de travail et selon les pièces et les surfaces disponibles. Ajoutons que la surface à disposition est nettement plus importante qu'auparavant (4312 m² contre 1090 m² dans le Palais du Parlement).

Tableau 1 : Attribution des surfaces au Centre de presse du Palais fédéral

Etage	Utilisateur	Surface m2	Part de la surface %	Etage	Utilisateur	Surface m2	Part de la surface %
3 ^{ème} ss	SSR (studio)	751	91	3 ^{ème}	SSR (rédaction)	407	76.5
	TV privées	61	7.5		Photographes	90	17
	OFCL - installations techniques	13	1.5		Espace commun	19	3.5
2 ^{ème} ss	SSR (régie)	133	29		OFCL - installations techniques	16	3
	Salle de conférence de presse	324	71	4 ^{ème}	Presse écrite	453	95
1 ^{er} ss	SSR (technique)	171	55.5		OFCL - installations techniques	24	5
	Espace commun	63	20.5	5 ^{ème}	Presse écrite	276	93
	OFCL - installations techniques	61	20		Espace commun	22	7.5
	ChF (local de nettoyage)	14	4				
Rez	ChF (accueil, petite salle)	197	44.5	Total:		4312	100

	TV privées	143	32.5		SSR (TV, radio)	2365	54.5
	Radios privées	89	20		Radios privées	89	2
	OFCL - installations techniques	13	3		TV privées	204	5
1^{er}	SSR (radio)	442	93		Chancellerie fédérale (salle de conférence de presse)	535	12.5
	Espace commun	19	4		Presse écrite	729	17
	OFCL - installations techniques	15	3		Photographes	90	2
2^{ème}	SSR prod. TV	461	93		Espace commun	142	3.5
	Espace commun	19	4		OFCL - installations techniques	158	3.5
	OFCL - installations techniques	16	3				

Tableau 2: Attribution des locaux au Centre de presse du Palais fédéral (état au 1er novembre 2006)

Média / Editeur	Surface m2		Média / Editeur	Surface m2	
24 Heures	16.0		Schaffhauser Nachrichten / Thurgauer Zeitung	10.8	
AGEFI	9.1		SDA / ATS	74.0	
ANR	9.1		St. Galler Tagblatt	9.1	
Associated Press	36.0		Tages-Anzeiger	56.0	
AZ / MLZ	27.0		Tribune de Genève	10.8	
Basler Zeitung	59.0				
Berner Zeitung	9.1		Postes temporaires 5 ^{ème} étage	121.0	
Bloomberg News	10.8				
Corriere del Ticino	10.8		Pool de radios privées 1	36.0	
Der Bund	9.1		Pool de radios privées 2	31.0	
Die Südostschweiz	18.0		Radios régionales romandes	36.0	
Journalistes indépendants 1	9.1				
Journalistes indépendants 2	10.0		Telesuisse	78.0	+
Journalistes indépendants 3	10.8		Tele Züri	70.0	
Journalistes indépendants 4	10.0		Studio TV privées 3 ^{ème} étage	61.0	
Photographes indépendants	40.0				
Giornale del Popolo	9.1		SSR (total radio/télévision)	2365.0	
Handelszeitung	10.0	x			
Jean Frey SA	50.0	x			
Keystone Press SA	18.0				
L'Impartial – L'Express	9.1				
La Liberté	9.1				
Le Matin	9.1				
Le Nouvelliste	9.1				
Le Temps	46.0				
Neue Luzerner Zeitung	9.1				
Neue Zürcher Zeitung	61.0				
Reuters News Pictures	19.0				

Le tableau 2 montre clairement (x) que la Schweizerische Handelszeitung et les médias de Jean Frey SA (avec la Weltwoche) occupent des postes de travail dans le Centre de presse. L'Association des télévisions régionales suisses Telesuisse (+) a repris les locaux attribués à TV3 lors de la phase de planification.

Si le nouveau Centre de presse du Palais fédéral est bien occupé, il n'est toutefois pas pleinement exploité. Il faut que certains postes de travail soient en réserve pour satisfaire la forte demande lors des sessions parlementaires ou lors d'autres événements importants (élections au Conseil fédéral, manifestations politiques internationales, etc.).